

Procès-verbal

Assemblée générale annuelle 2024



Association sportive Miguick

Zec de la Rivière-Blanche
710, rue Bouvier, local 195A
Québec (Québec) G2J 1G2

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2024

Objet : Assemblée générale annuelle

Date : Dimanche 24 mars 2024

Lieu : Salle Desjardins du Centre Multifonctionnel Rolland-Dion, 160 Place de l'église, Saint-Raymond, QC

Membres du conseil : M. Jean-François Germain, Président
M. Louis Lefebvre, Vice-président
M. Michel Sanschagrín, Trésorier
M. Éric Sanschagrín, Secrétaire
M. Pascale Baril, Administrateur
M. Patrick Frigon, Administrateur
M. Vincent Harvey, Administrateur
M. André Lépine, Administrateur

Invitée : M^{me} Marie-Ève Juneau, directrice générale

Membres présents : 78

Rédigé par : M^{me} Marie-Ève Juneau **Date :** Le 12 mars 2025

Validé et approuvé par :

Le conseil d'administration

Date : Le 18 mars 2025

1. Mot de bienvenue et présentation des administrateurs

Le président, M. Jean-François Germain, souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de s'être déplacés. Il procède à la présentation de tous les administrateurs.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour. Aucun point n'est ajouté.

Proposition numéro : ASMAGA24 – 01 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jean Bouffard (# PAV-008) d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée. La proposition est appuyée par M. Bernard Le May (# PAV-036).

La proposition est adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 avril 2023

Le président demande à l'assemblée si l'ensemble des membres présents ont pris connaissance du procès-verbal et s'ils ont des modifications à y apporter. Aucune mention à cet égard.

Proposition numéro : ASMAGA24 – 02 – Adoption du procès-verbal de l'AGA 2023

Il est proposé par M. Nicolas Leboeuf (# PAV-174) d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 16 avril 2023, sans modification. La proposition est appuyée par M. Robert Mainville (# PAV-235).

La proposition est adoptée à l'unanimité

4. Rapport du président

Le président commente son rapport pour l'année 2023. Il mentionne, dans un premier temps, que la capacité financière de l'ASM dépend principalement des revenus autonomes et que ceux-ci dépendent grandement de l'achalandage généré par les utilisateurs qui ne sont pas propriétaires de chalet sur le territoire. Il présente ensuite plusieurs aspects importants qui ont conditionnés les activités réalisées pendant la saison 2023 :

- Les conditions météorologiques ont été très défavorables tout au long de la saison. Il rappelle notamment les forts vents de décembre 2022 et remercie tous les utilisateurs qui ont mis la main à la pâte pour ouvrir les chemins. D'autres conditions météorologiques comme les feux de forêt du début de saison et les pluies diluviennes de juillet ont eu une incidence majeure sur l'accès au territoire. Les principaux impacts ont été de faire diminuer

l'achalandage du territoire et d'augmenter les frais reliés aux travaux d'entretien du réseau routier. La diminution de l'achalandage a nécessairement eu un impact sur les revenus de l'ASM.

- Deux fermetures de ponts (décharges des lacs Sarrance et Charles) ont eu d'importantes répercussions sur l'accès et ont forcé l'ASM à fermer le camping du lac Blanc. En plus de diminuer les retombées générées par le camping, deux reconstructions de pont ont eu lieu et cela a eu un impact les dépenses.
- Les défis financiers constituent la principale préoccupation de l'ASM. Les taux d'inflation sont très élevés dans tous les secteurs d'activités, ce qui a fait en sorte que les coûts d'opération ont été plus élevés que ce qui était attendu. De plus, M. Germain précise que l'augmentation des tarifs est régie par des maximums fixés par le Ministère et que ceux-ci ne suivent pas le taux d'inflation général. Il est aussi important de préciser que la diminution des ventes de forfait de chasse à l'original a un impact important sur la capacité financière de l'ASM, qui est consciente de l'état de situation du cheptel.
- Le contexte particulier de la zec qui est en milieu éloigné occasionne des défis pour la rétention de la main d'œuvre. La majorité des employés sont logés au campement des travailleurs et y séjournent pendant plusieurs jours. Dans ce contexte, la masse salariale doit être révisée annuellement pour rester attractif et avoir une rétention du personnel plus efficiente. La hausse de la masse salariale est significative depuis deux ans et correspond à près 82% des revenus autonomes. Il s'agit d'un des défis les plus importants.
- Les bâtiments où logent nos employés nécessitent, pour la plupart, des travaux majeurs pour redevenir adéquats pour l'hébergement. Le bâtiment d'accueil et le petit chalet nécessitent eux aussi des travaux significatifs. Globalement, il faut améliorer la qualité des hébergements fournis aux employés.
- L'entretien du réseau routier coûte extrêmement cher au niveau de l'opération pour diverses raisons, notamment, la machinerie est vieillissante, le réseau de plus en plus grand et les conditions météorologiques sont de plus en plus imprévisibles. Les infrastructures, comme les ponts, sont vieillissantes et nécessitent des réfections importantes. Ces types de travaux sont très onéreux mais constituent un service important pour assurer l'accessibilité au territoire.

Par la suite, M. Germain explique en quoi les subventions sont essentielles pour l'ASM, car elles financent, pour la plupart, une bonne partie des projets et, sans elles, l'ASM ne pourrait opérer adéquatement pour répondre aux besoins de ses utilisateurs. De ce fait, le processus par lequel l'elle doit passer lorsqu'il est question de subvention est brièvement expliqué en prenant pour exemple les

projets de reconstruction des ponts. En ce sens, M. Germain précise que les défis financiers sont bien présents et qu'ils orientent les décisions du conseil ainsi que les projets de développement. De ce fait, il faut que l'ASM soit en mesure de subvenir aux besoins en termes de paiements réguliers, comme la paie des employés, mais aussi d'avoir la capacité d'encaisser les impondérables de la vie comme les bris d'équipements.

Le président ajoute que l'augmentation des revenus passe inévitablement par l'augmentation de la fréquentation du territoire. et donc par la diversification de notre offre. Il présente donc certains changements administratifs, notamment concernant l'arrêt des impressions des cartes de membres. Il explique que celles-ci ne seront imprimées et plastifiées qu'à la demande des usagers. Également, il présente que dorénavant, il sera possible de se désenregistrer via le Poste d'accueil virtuel (PAV) lorsque les utilisateurs sont inscrits en villégiature seulement. Il ajoute que ces modifications allègeront la tâche des employés au poste d'accueil.

Finalement, M. Germain présente les grands projets prévus pour la saison 2024, notamment la reconstruction du pont du lac Charles. Il précise qu'il était possible pour l'ASM de procéder à une réparation mineure en 2023 pour conserver le statut ouvert du pont. Toutefois, ces travaux auraient été de l'ordre de 60 000\$ et ils n'auraient eu aucune incidence sur la capacité de tonnage du pont. Pour ainsi dire, cela aurait eu peu d'impacts positifs pour les utilisateurs de ce secteur, car cela impliquait qu'ils n'auraient pas été en mesure de pouvoir remplir leur réservoir de propane, de vidanger leur fosse septique ainsi que de procéder à des travaux d'excavation, car même une pelle mécanique n'aurait pu traverser le pont. De ce fait, le conseil d'administration a décidé de procéder à la reconstruction complète du pont, plutôt que d'investir dans une réparation mineure.

Il présente également que le projet de reconstruction du poste d'accueil est toujours d'actualité et que la subvention a été reconduite jusqu'en mars 2026, ce qui laisse une marge de manœuvre intéressante pour réaliser le projet. Il ajoute que la toiture de lac Lorenzo sera remplacée.

Il profite de l'occasion pour remercier les employés, les bénévoles et tous les partenaires financiers qui participent à nos projets et au fonctionnement de l'association et qui contribuent à avoir une aussi belle organisation.

5. Secteurs d'activités

5.1 Ressources humaines

M. Louis Lefebvre explique que la rétention de la main d'œuvre est un défi pour toutes les entreprises et que l'ASM est chanceuse de pouvoir compter sur les employés qui restent fidèles à l'Association. Il ajoute que les employés ont dû faire face à plusieurs difficultés en perdant trois collègues au cours de la

saison. Chaque employé a redoublé d'efforts pour compléter les plans de travail et une bonne majorité de la tâche a pu être réalisé malgré tout.

L'ASM aimerait également souligner l'engagement de deux de ses employés. Mme Nathalie Dubé, préposée à l'accueil depuis maintenant 35 années de service, et M. Luc Dupont qui en est à sa 25^e année de service auprès de l'Association.

M. Lefebvre termine en précisant que tous les employés poursuivent pour une autre saison et que l'ASM se considère choyée de pouvoir compter sur eux. Certains postes sont encore à combler, toutefois, plusieurs candidatures très intéressantes sont en analyse présentement.

5.2 Réseau routier

Mme Marie-Ève Juneau explique, dans un premier temps, que les fortes pluies de juillet ont causé beaucoup de dommages au réseau routier et que malheureusement, il a été impossible de réparer tous les endroits qui nécessitaient des interventions dans des délais raisonnables. D'ailleurs elle précise que le chemin du lac Batiscan sera priorisé en 2024 pour une mise à niveau puisque celui-ci n'a pas fait l'objet de correctif en 2023. Aucun entretien majeur n'est toutefois envisagé, car des discussions avec les entreprises forestières sont en cours concernant une modification de l'emplacement du chemin. Également, le transport des compagnies forestières a été réalisé de manière assez intensive en 2023 mais, pour le moment, il est impossible de prévoir quel sera l'utilisation de la voirie forestière pour la prochaine saison.

Comme le projet de location de CB a bien fonctionné, il sera toujours d'actualité en 2024 mais le mieux est de s'en procurer un. Mme Juneau rappelle que les chemins de la Baie-Cachée, du lac Batiscan et du lac Blanc seront fermés à la circulation pour la période de dégel.

Mme Juneau souligne les efforts réalisés par les employés pour remettre en état le chemin du lac Insipide et de la Baie-Cachée, dans lesquels un peu plus d'une soixantaine de voyages de matériel ont été effectués pour recharger le chemin. Également, une belle collaboration entre les entreprises F.S.T. et l'Association a permis de réaliser les travaux de nettoyage de fossés dans le chemin du ruisseau Rouge du km 36 au 42.

Mme Juneau explique que le développement du réseau routier par les entreprises forestières augmente la charge d'entretien et donc qu'il est nécessaire d'opérer par priorité et de suivre le plan d'entretien du réseau routier. Évidemment, les employés font tout leur possible malgré les délais qui peuvent être prolongés en raison de bris de machinerie.

5.3 Pêche

M. Jean-François Germain procède à la présentation des statistiques de pêche. Au cours de l'année 2023, les pêcheurs ont réussi à prélever 28 741 truites. Ces

valeurs se situe dans la moyenne du territoire dans les dernières années. La masse moyenne des individus est de 160 grammes. Malgré une légère diminution, ce n'est pas inquiétant. Le succès de pêche est de 2,9 et nous sommes en augmentation de ce côté. Le nombre de jour de pêche est passé sous les 10 000 jours-pêche en raison des conditions météorologiques qui n'ont pas été favorables. La diminution de l'achalandage a causé une diminution des revenus également.

L'équipe de techniciens investit beaucoup d'efforts dans l'acquisition de connaissances et a procédé à la prise des relevés bathymétriques et physico-chimiques sur plusieurs plans d'eau. Avant d'intervenir sur un plan d'eau, il faut connaître l'état de santé du lac en question et avoir un portrait général afin d'investir les efforts aux bonnes places. M. Germain explique de quelle manière la gestion des contingents est effectué et les raisons qui induisent les fermetures de lac. Il précise que le travail des techniciens est de s'assurer que les habitats de l'omble de fontaine soient adéquats pour favoriser la fraie. Il indique que déjà plusieurs demandes de subventions ont été envoyés dans le but de financer l'entretien de frayères ou des projets de restauration comme celui de l'échelle à poisson du lac des Bouleaux.

Il poursuit en remerciant l'équipe de la Nation Huronne-Wendate pour leur belle collaboration pour faire l'acquisition des connaissances sur les lacs. En 2023, ils ont accepté de faire plusieurs bathymétries de plans d'eau en allant sur le terrain pour prendre des relevés. Ces informations sont très pertinentes et favorise une meilleure gestion des plans d'eau et de leur quota, mais aussi du temps et des efforts dans la planification d'ensemencement et d'aménagement de frayères.

De plus, il explique qu'une diminution de la limite de prise pour l'ensemble de la zone 27 sera appliquée par le Ministère suite à une baisse significative des succès de pêche. La limite pour l'omble chevalier sera de 2 ombles par permis tandis que pour l'omble de fontaine la limite sera de 10 ombles. Cette modification aura peu d'incidences pour le territoire, dans la mesure où notre limite de prises quotidiennes était déjà à 10 ombles.

Concernant la pêche blanche, il y a eu de belles prises récoltées sur les lacs Coucou, Canard, Danielle et O'Neil, malgré les conditions météorologiques qui sont plus chaudes que les valeurs normales. M. Germain précise de faire attention sur la glace pour la dernière semaine de pêche blanche.

5.4 Chasse

M. Vincent Harvey présente les résultats de chasse au petit gibier en précisant que la gélinotte huppée et le tétras ne sont pas distingués dans les tableaux de statistiques. Il mentionne qu'il est possible de voir que la récolte est somme toute stable tout comme l'effort de chasse. Qu'actuellement les récoltes sont un peu moins importantes qu'en 2020 et 2021, mais que nous sommes actuellement dans le creux de la vague et que la tendance sera à la hausse dans les

prochaines saisons. Concernant la chasse au gros gibier, la récolte d'orignaux a été de 34 mâles, puisque l'interdiction de prélever un veau ou une femelle est toujours d'actualité. Le territoire a compté environ une quarantaine de chasseurs de moins, ce qui a nécessairement un impact financier important. Au niveau de la chasse à l'ours la récolte est stable elle aussi. Finalement, pour une première fois, la zec enregistre une récolte de 2 cerfs de Virginie, alors que la moyenne est plus aux alentours de 0 ou de 1. M. Harvey invite les membres à s'adonner à cette belle chasse, car en plus d'être plus accessible que la chasse à l'orignal, les populations de cerfs continueront d'augmenter dans les prochaines années.

Dans les points à souligner, il précise que le Ministère considère qu'il y a environ 65% de diminution du cheptel d'orignal depuis les 20 dernières années, mais qu'il semble y avoir une stabilisation de la population depuis les 3 dernières années. Les résultats de l'inventaire aérien laissent présager que le taux d'exploitation n'est pas trop élevé et que la reproduction est suffisante, puisque plusieurs veaux sont observés avec leur mère pendant les inventaires. Toutefois, malgré des taux de production observés de 30 à 45%, les résultats de l'inventaires ne sont pas conséquents avec la réalité observée. Moins de veaux réussissent à atteindre l'âge adulte et l'hypothèse la plus probable est que ce soit en raison de la tique, puisque les charges parasitaires observées sont très élevées. Il précise que le Ministère a retardé les périodes de chasse pour éviter que la chasse à la carabine se retrouve en même temps que le pic du rut. Les périodes ont également été raccourcies pour le territoire de la zec.

Enfin, M. Harvey présente très sommairement le projet envisagé pour améliorer l'accessibilité de la chasse à l'ours. Il explique que les gens ont été sollicités pour indiquer leur endroit appâté pour éviter qu'il y ait des conflits entre les chasseurs, puisque l'ASM souhaite rendre cette activité plus accessible à des nouveaux chasseurs non expérimentés.

5.5 Activités récréatives

Mme Pascale Baril présente le projet concernant le camp scientifique en collaboration avec la Nation huronne wendat. Un camp de 5 jours pour 10 jeunes âgés entre 12 et 17 ans dédié à explorer la culture Wendat ainsi que les notions de biologie et d'écologie reliées aux écosystèmes forestiers. Ce camp s'adresse à tous les jeunes, qu'ils soient allochtones ou autochtones.

Par la suite, Mme Baril revient sur l'activité Hot dog qui malgré la pluie s'est bien déroulée. C'est environ 60 personnes qui ont participé à cette activité. Elle précise également que cette activité s'est auto-financé et qu'elle sera reconduite pour la saison 2024. L'objectif de ces rassemblements est d'avoir l'opportunité d'échanger et de partager les opinions dans une ambiance conviviale.

Mme Baril poursuit la discussion en mentionnant que les nouveaux sentiers pédestres qui ont été aménagés dans les dernières années n'ont pas seulement l'objectif d'attirer de nouveaux utilisateurs, mais que cette offre

s'adresse également aux membres et qu'il est possible d'en profiter. Il y a différents niveaux de difficultés et de parcours qui sont accessibles pour le bénéfice de tous.

Concernant les campings et les prêts-à-camper, ils sont de plus en plus populaires et les gens aiment l'expérience en général. D'autres développements sont prévus dans les prochaines années.

Finalement, Mme Baril demande si certains sont intéressés à se départir de leurs vieilles embarcations ou canots pour un futur projet de canot-camping.

Mme Baril tient à souligner que si plusieurs travaux importants sont réalisés, comme la réfection du camp Lorenzo, c'est parce que des bénévoles donnent de leur temps pour assurer la réalisation de certaines tâches. Elle invite tous les membres qui le désirent à s'impliquer dans de telles actions qui sont bénéfiques pour l'Association et pour toute sa communauté.

5.6 Bâtiments

M. Patrick Frigon présente les différentes réalisations en lien avec les bâtiments. Un des éléments importants de 2023 a été la démolition du de l'ancien accueil du Ruisseau Rouge. Une remise en état des lieux a permis de restaurer le site qui est maintenant vacant. Par la suite, il présente les deux projets de puits artésiens qui ont été forés pendant l'été. L'un d'eux se trouve au poste d'accueil et permettra d'alimenter tous les bâtiments en place. Le deuxième puit a été foré au campement des travailleurs, même si actuellement des travaux sont encore nécessaires pour raccorder les différents bâtiments. M. Frigon ajoute que le panneau électrique du chalet de l'accueil a été remplacé. De plus, 2 panneaux solaires ont été ajoutés au système du Duplex, mais il reste encore plusieurs petites améliorations à faire pour améliorer le confort de nos employés.

Il présente le projet d'accueil et explique que la subvention qui a été octroyé et qui prenait échéance en mars 2024 a été reconduite jusqu'en mars 2026, puisque plusieurs zecs n'avaient pas été en mesure de terminer leur projet. Il explique que la rénovation de l'accueil actuelle a été envisagée mais qu'il ne s'agissait pas d'une avenue intéressante, parce que toutes les réparations qui auraient été nécessaires n'auraient pas permis de répondre davantage aux besoins de l'Association en plus de dépasser le montant total couvert par la subvention. Il précise que le conseil a fait ses devoirs en vérifiant la capacité financière de l'Association pour construire un nouveau bâtiment. Alors un nouveau bâtiment sera construit et le CA a adopté un budget de 60k\$ pour ce nouveau bâtiment, ce qui fait une somme totale de 160k\$ pour le nouvel accueil. Dans un autre ordre d'idées, M. Frigon explique une problématique concernant le bail des bâtiments qui ont été abolis il y a quelques années et que cela cause certains problèmes administratifs pour les obtentions des permis de construction. La zec doit récupérer un bail et cela implique que la municipalité fasse une demande de réduction de leur bail récréatif aux chutes de la

Marmite. Si nous n'obtenons pas notre permis pendant l'été, nous reporterons la reconstruction à 2025 pour éviter de construire pendant la saison hivernale.

5.7 Communications et réseaux sociaux

M. Frigon précise que l'ASM ne participe pas à des débats publics sur les réseaux sociaux. Il explique que Facebook est un outil de commercialisation et d'information. L'ASM ne désire pas que sa page Facebook soit utilisée pour débattre des opinions. Bien que les opinions de tous et chacun soient légitimes, il y a d'autres moyens pour les utilisateurs de communiquer avec l'ASM pour émettre leurs opinions et cela éviterait des multitudes de commentaires qui escaladent souvent rapidement, sans réel compréhension du dossier en question. Donc, comme la page Facebook de la zec est un outil commercial, lorsque des commentaires n'ont pas lieu d'y être, ils seront supprimés pour garder une bonne image de la zec. En ce qui concerne des questions d'ordre général, lorsque la zec est en opération, il est possible d'écrire via le Messenger de la page Facebook. De temps en temps, une personne prend les messages qui sont transmis par cette voie de communication. Il précise que le temps de réponse n'est pas immédiat mais qu'il s'agit d'un délai raisonnable. Lorsqu'une question est envoyée à l'adresse courriel du poste d'accueil (info@zecdelariviereblanche.com), les réponses écrites par les préposées sont plus régulières. Pour les questions particulières, il est possible d'écrire directement à la directrice générale via son adresse courriel (dg@zecdelariviereblanche.com). Pour les plaintes il est essentiel d'utiliser l'adresse courriel du comité d'éthique de l'Association (plaintes@zecdelariviereblanche.com). De cette manière, tous les membres du comité reçoivent la plainte et sauront l'adresser aux bonnes personnes pour en faire le suivi.

Par la suite, M. Frigon présente un évènement qui a eu lieu en collaboration avec la MRC de Portneuf pendant l'été 2023. La MRC, qui doit être dotée un protocole d'intervention en cas d'urgence (PLIU), a procédé à un exercice d'évacuation sur la zec. M. Frigon porte à l'attention des membres présents que le protocole d'urgence de la MRC est accessible via notre site internet et il invite tout le monde à le consulter et à prendre connaissance de la carte des points de rencontres. Ces informations faciliteront les interventions et les déplacements des intervenants. Il fait brièvement référence à un incident survenu pendant l'été où une personne blessée a contacté l'ASM via Messenger et où les indications pour retrouver cette personne n'étaient pas très claires pour un répartiteur du 911. D'ailleurs, il précise que certaines informations sont incontournables pour assurer une sécurité lorsque vous séjournez en forêt. De dire où vous allez et quand vous comptez revenir à la maison à un membre de votre entourage est essentiel, de savoir où vous vous trouvez sur le territoire est tout aussi important, et de ne compter que sur vous-mêmes en cas de besoin, car les secours peuvent prendre du temps à arriver. Finalement, l'ASM s'est munie d'un défibrillateur qui est disponible au camp des travailleurs en cas de besoin. Il est possible de l'utiliser en cas de besoin. M. Frigon rappelle à

tous que nous avons un radio au camp des travailleurs qui est également disponible pour rejoindre un de nos employés en cas de besoin.

6. Rapport du trésorier

6.1 États financiers pour l'exercice 2023

M. Sanschagrin débute en soulignant que l'année 2023 fut exceptionnelle, nos revenus ayant dépassé IM, mais au niveau des dépenses également. Une chose importante concernant les sommes perçues des usagés c'est que malgré une augmentation de tarifs de 6%, les sommes perçues sont seulement supérieures de 1,5%, ce qui indique qu'il y a eu moins de ventes et principalement moins de vente de forfaits. Dans le passé, la moyenne des membres était d'environ 800 personnes. Cette année c'est seulement 737 personnes qui ont acheté un forfait. Cette diminution du nombre de membres a donc eu un impact significatif sur les revenus. Il précise également que malgré l'augmentation des tarifs qui ont pour objectif de suivre l'inflation des coûts d'opération, les revenus générés par les ventes de forfaits, de droits quotidiens de chasse et pêche, de camping et de réseau routier ne sont pas suffisants pour suivre cette augmentation de frais d'opération. Donc, si les revenus autonomes générés par la vente ne sont pas suffisants, il est nécessaire de faire un énorme travail pour aller chercher des revenus supplémentaires comme les subventions. Sur un total de 650k\$ de subventions, 455k\$ étaient pour reconstruire deux ponts sur le territoire. Malgré ce montant important, les ponts ont tout de même eu un coût d'environ 30k\$ pour l'Association. Le troisième élément concerne les intérêts gagnés dans l'année. L'ASM est passé de 2 200\$ en 2022 à 6 400\$ en 2023, parce que les liquidités ont été gérées d'une manière différente dans le but de favoriser les intérêts fait sur l'argent dans le compte « épargne » de l'Association.

Revenus		
	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Sommes perçues des usagers	457 909 \$	464 998\$
Subventions	231 062	650 351
Apports reportés	5 995	7 582
Autres	5 928	7 149
Provisions reportées	<u>25 500</u>	<u>-</u>
Total	726 394\$	1 130 080 \$

M. Sanschagrín poursuit avec les dépenses, et précise que seulement les chiffres en gras seront expliqués. Pour les dépenses des locaux, l'augmentation de ce poste de dépense est dû au fait qu'un des deux puits qui ont été forés a dû être comptabiliser en dépense pour une somme de 33k, puisque qu'actuellement, il est impossible de savoir si le volume d'eau produit permettra d'alimenter correctement tous les bâtiments du camp des travailleurs. La dépense du puit au poste d'accueil a pu être capitalisé.

Un autre élément important est situé dans le matériel roulant, l'augmentation de ce poste de dépense s'explique par le fait que la chargeuse rétrocaveuse a couté 36k en réparation à la suite d'un bris important du « transfer case » et de la transmission. En général les dépenses d'entretien du matériel roulant coûtent aux alentours de 30-35k. Cependant, ce bris impromptu qui ne fait pas partie des dépenses d'entretien habituel a nettement fait augmenter ce poste de dépense. Cette réparation majeure explique la différence d'environ 20k par rapport à 2022.

Une autre différence importante de 2023 par rapport à 2022 se situe au niveau des dépenses fauniques. La diminution de ce poste de dépense s'explique par le fait qu'en 2022, l'ASM a refait le barrage du lac des Passes qui avait alors coûté près de 30k. De ce fait en 2023, les dépenses fauniques ont été moins élevées. Un aspect important à préciser ici c'est que l'ASM a reçu l'équivalent de 35k de subventions pour payer des projets d'acquisition de connaissances ou d'aménagements. Environ 10k ont été nécessaires en achat d'équipements ou de matériels pour réaliser ces projets. La balance de la somme de la subvention a été utilisé pour payer des salaires des employés ayant été affecté à la réalisation de ces projets, ce qui est bénéfique pour l'Association.

Un des derniers éléments importants se trouve dans les frais de banque. Ceux-ci ont diminué grâce au fait que nous avons changé de fournisseur pour le terminal de vente et donc les frais de transaction pour l'utilisation des cartes de crédit ont grandement diminué.

Finalement, l'ASM termine avec un déficit de près de 15k\$ principalement en raison des dépenses imprévues du matériel roulant et du puit au campement des travailleurs qui n'a pas pu être capitalisé. Malgré ce déficit, celui-ci ne représente pas plus de 1% du chiffre d'affaires.

Dépenses

	2022	2023
Rémunération et charges sociales	320 249 \$	339 451 \$
Locaux - Entretien, équipements, énergie	23 384	56 535
Territoire – matériaux et fournitures	85 237	531 103
Équipements – entretien et réparations	1 872	715
Matériel roulant – entretien et réparations	34 826	55 635
Carburant	24 583	28 899
Dépenses fauniques	55 372	10 676
Camping – entretien et aménagement	33 421	2 380
Activités récréatives	14 007	6 898
Télécommunications	8 564	8 140
Traitement des déchets	7 119	8 729
Assurances	13 942	15 830
Taxes, permis, immatriculations et honoraires	15 574	16 405
Cotisations et représentations	10 301	9 443
Administration et fournitures de bureau	14 861	8 683
Frais de banque	14 233	8 790
Amortissement des immobilisations	37 764	36 475
Total	715 310 \$	1 144 786 \$
Excédent	11 084 \$	(14 706) \$

6.2 Bilan 2023

M. Sanschagrín explique que dans le compte de banque, bien qu'il y ait 411k, il faut prendre en considération qu'il y a 257k de chèques en circulation qui constitue les frais liés à la reconstruction du pont du lac Blanc (décharge du lac Sarrance). De ce fait, en retirant cette somme, il ne reste que 154k de disponible dans le compte de banque. De plus, de ce 154k, il y a un dépôt à termes qui ne peut être encaissé avant le mois d'août 2024. Donc en réalité, la somme disponible en liquidité est de 105k jusqu'au prochain printemps. Il y a également des dépenses non négligeables qui sont réalisés pendant l'hiver pour sauver du temps pendant la saison, comme les réparations des camionnettes, les rénovations dans le chalet de l'accueil, l'achat des matériaux pour refaire la toiture du camp Lorenzo et évidemment, le salaire de la directrice. Dans ce contexte, il est essentiel de surveiller les liquidités même si plusieurs subventions sont encore à recevoir.

Le dernier élément souligné par M. Sanschagrín concerne les actifs non affectés, soit le 457k. De ce montant, il y a un 288k de subventions à recevoir qui diminue grandement le montant réel des surplus dans le compte de banque.

M. Sanschagrín précise que bien que la situation ne soit pas préoccupante, qu'il est important d'effectuer un suivi régulier à tous les mois pour s'assurer qu'il y

a suffisamment de liquidités, notamment lorsque de gros travaux ou projets sont à réaliser.

BILAN		
<u>Actif</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Encaisse et dépôt à terme	345 044 \$	411 635 \$
Subventions et comptes à recevoir	150 070	288 746
Frais payés d'avance	17 513	14 200
Immobilisations corporelles	<u>279 498</u>	<u>274 193</u>
Actif total	792 125 \$	988 774 \$
<u>Passif</u>		
Sommes à payer	38 328\$	257 265 \$
Apports reportés, immobilisations	<u>103 083</u>	<u>95 501</u>
Sous total	141 411 \$	352 766 \$
<u>Actifs nets</u>		
Immobilisations corporelles nettes	176 415 \$	178 692 \$
<i>Actifs non affectés</i>	<u>474 299</u>	<u>457 316</u>
Sous total	650 714 \$	636 008 \$
Passif total	792 125 \$	988 774 \$

6.3 Budget 2024

M. Sanschagrin enchaîne avec le budget 2024. Il débute en mentionnant qu'une légère augmentation de la grille de tarification sera présenté à la suite du budget, mais que malgré cette augmentation, l'ASM a décidé d'être conservatrice au niveau des sommes perçues par les usagers, en raison de divers facteurs. Plusieurs hypothèses ont mené à l'établissement de ce budget, notamment la demande de subvention pour le pont du lac Charles qui est d'une hauteur de 168k. Il mentionne que la reconstruction du pont nécessite des frais d'ingénieur mais aussi de déneigement si les travaux sont réalisés tard en automne, comme ça a été le cas pour le pont du lac Coucou et pour le pont du lac Blanc. Un deuxième élément est que l'ASM prend pour acquis qu'elle pourra compter sur une équipe de 10 employés qui constitue la main d'œuvre requise pour assurer le bon fonctionnement de tous les secteurs d'opération de l'ASM (Accueil, Faune, Entretien général, Entretien du réseau routier). Le troisième élément est une diminution du nombre de forfait vendu, notamment des forfaits de chasse à l'original. Le quatrième élément est que le poste d'accueil sera reconstruit avec une subvention de 100k qui sera amortie. Le cinquième élément est que dans le budget, deux installations septiques sont prévues pour les campings

du lac Lietto et du lac Blanc, toutefois ces travaux sont conditionnels à l'obtention des subventions associées aux projets. Finalement, il y a trois ponceaux d'envergure à remplacer, qui coutent cher à l'achat mais aussi à l'installation, car l'ASM ne possède pas la machinerie et l'expertise nécessaire pour réaliser ces travaux. Donc, bien que ces projets soient envisagés et prévus prochainement, aucun montant ne figure dans le budget puisqu'aucune soumission d'entrepreneur n'a été reçue pour le moment. De plus, le remplacement de ces ponceaux est conditionnel à l'obtention des subventions et de collaborations avec les forestiers puisqu'ils seront en opération dans les différents secteurs et pourront s'occuper de ces travaux.

Donc, en lien avec l'ensemble des éléments énumérés ci-dessus et les projets qui sont déposés pour obtenir du financement, l'ASM s'attend donc à recevoir environ 392k en subventions :

- 168 000\$ pour le pont de la décharge du lac Charles;
- 96 000\$ pour les installations septiques;
- 50 000\$ en subvention de réseau zec (non confirmée);
- 30 800\$ pour des travaux fauniques;
- 16 100\$ pour un projet de piste d'hébertisme;
- 15 000\$ en subventions salariales diverses;
- 11 000\$ pour la gestion des déchets;
- 5 500\$ en subventions autres.

Si certains projets ne sont pas financés, ils ne pourront pas être réalisés.

Budget 2024		
Revenus		
	<u>2023</u>	Budget <u>2024</u>
Sommes perçues des usagers	464 998 \$	470 000 \$
Subventions	650 351	392 400
Apports reportés	7 582	8 995
Autres	7 149	7 000
Total	1 130 080 \$	878 395 \$
Hypothèses budgétaires:		
➤ Remplacement du pont du lac Charles (subventions de 168 500 \$)		
➤ Tous les employés requis sont engagés		
➤ Légère réduction anticipée au niveau des forfaits vendus		
➤ Les bâtiments de l'accueil sont remplacés (subvention de 100 000 \$)		
➤ Installations septiques campings Lietto et Blanc (subventions de 96 000 \$)		
➤ 3 ponceaux importants à remplacer (collaboration possible des forestiers)		

Au niveau des dépenses, si tous les employés nécessaires sont présents, durant toute la saison, la masse salariale sera aux alentours de 385. Ce montant comprend tous les avantages employés, que ce soient les vêtements de travail, ou les primes. Cela comprend également les contributions de l'employeur. Au niveau des locaux, le budget calculé en fonction de toutes les rénovations et réparation prévues sur les bâtiments est de 27k, cela comprend toutes les réparations pour le toit du camp Lorenzo, les rénovations du chalet de l'accueil, l'entretien régulier des autres bâtiments et le système d'alimentation pour le puit au camp des travailleurs. Au niveau de l'aménagement du territoire, dans le 175k les dépenses pour le pont de la décharge du lac Charles sont comprises, ainsi que l'achat d'environ une dizaine de ponceaux de drainage. Dans la catégorie « camping – entretien et aménagement », le 75k correspond aux deux installations septiques prévues s'il y a les subventions d'octroyées et un maximum de 2 500\$ pour l'entretien régulier des différents campings. Concernant les activités récréatives, l'ASM a demandé une subvention pour aménager une piste d'hébertisme et une aire de jeux pour les enfants. Évidemment ces dépenses sont aussi conditionnelles à l'obtention des subventions demandées.

Pour toutes les autres catégories de dépenses, chaque dépense a été calculée et prévue en fonction des besoins estimés et des coûts des années précédentes.

Au final, l'ensemble de ces chiffre amène l'ASM à présenter un budget équilibré bien que plusieurs réalisations soient conditionnelles à l'obtention d'une ou de plusieurs subventions.

Dépenses		
	2023	Budget 2024
Salaires et avantages	339 451 \$	385 000 \$
Locaux - Entretien, équipements, énergie	56 536	27 600
Territoire – matériaux et fournitures	531 102	175 000
Équipements – entretien et réparations	715	3 000
Matériel roulant – entretien et réparations	55 635	35 000
Carburant	28 899	31 000
Dépenses fauniques	10 676	11 500
Camping – entretien et aménagement	2 380	75 500
Activités récréatives	6 898	9 600
Télécommunications	8 140	8 500
Traitement des déchets	8 729	9 500
Assurances	15 830	16 500
Taxes, permis, immatriculations et honoraires	16 405	19 100
Cotisations et représentations	9 443	11 000
Administration et fournitures de bureau	8 683	14 500
Frais de banque	8 790	10 000
Amortissement des immobilisations	36 475	36 000
Total	1 144 786 \$	878 300 \$
Excédent	(14 706) \$	95 \$

6.4 Tarification 2024

M. Sanschagrín poursuit avec l'explication des modifications de la grille de tarification. Dans un premier temps, il explique que l'ensemble des forfaits ont augmenté de 5% en raison de l'augmentation du coût de la vie et des salaires des employés qui doivent être ajustés annuellement. Il explique que tous ceux qui achèteront un forfait qui inclut la chasse à l'orignal, avant le 15 juillet, pourront bénéficier d'une réduction, puisque les périodes de chasse à l'arc, arbalète et arme à feu ont été réduites de plusieurs jours. Tous les autres éléments de la tarification sont restés les mêmes sauf un ajout de forfait familial pour la chasse à l'orignal, ce qui permettra peut-être pour certains, de réduire leur facture.

Concernant le réseau routier, un 5% d'augmentation a été appliqué. M. Sanschagrín insiste sur le fait que l'ASM n'a pas changé de position face à la situation concernant la motoneige.

Enfin, il souligne le bon travail de la firme ayant fait la vérification des états financiers de 2023. De ce fait, le trésorier soumet une résolution afin que l'ASM conserve la firme BVA comme expert-comptable pour l'examen des états financiers 2024.

Proposition numéro : ASMAGA24 – 03 – Nomination d'un expert-comptable pour l'exercice 2024

L'adoption de cette recommandation est proposée par M. Bernard Lemay (# PAV-036) et appuyée par M. Louis Cayer (#PAV-002), adoptée à l'unanimité.

La proposition est adoptée à l'unanimité

7. Rapport du Comité d'éthique

M. Louis Lefebvre, représentant du C.A. sur ce comité, remercie M. Nicolas Leboeuf, qui agit à titre de représentant des membres et qui offre une précieuse collaboration dans ce dossier. M. Lefebvre précise que le comité d'éthique n'est pas là pour gérer les actes de violences et tout ce qui concernerait ce genre de dossiers doit être directement adressé à la Sureté du QC qui est mandatée pour intervenir dans ce genre de situations. Il ajoute que cette année a été plus tranquille et cède la parole à M. Leboeuf pour faire le compte-rendu des activités.

M. Leboeuf félicite les membres d'avoir agi avec civilité, que ce soit tant entre villégiateurs qu'entre pêcheurs, campeurs ou chasseurs. Il rassure également les membres en précisant que le processus établi est bien et qu'il fonctionne adéquatement pour réaliser le traitement des diverses demandes. Il ajoute qu'une nette amélioration est visible et qu'un beau cheminement a eu lieu. Il termine en réitérant que les plaintes formulées demeurent anonymes.

Le président M. Germain, reprend la parole avant la pause et rappelle que les règlements généraux précisent que le conseil doit être formé par 7 à 9 membres, et qu'avec les membres actuels qui ne sollicitent pas de nouveau mandat, plusieurs postes sont disponibles et devront être comblés.

8. Pause

À la suite de la pause, l'enregistrement servant à faire la retranscription du procès-verbal de l'AGA a fait l'objet d'une défektivité technique. La retranscription a été réalisé à l'aide des notes prises à ce moment-là.

9. Information sur les droits de circulation

M. Germain explique que les droits de circulation dit « hivernaux » n'existent pas. En réalité, il ne s'agit pas d'un tarif en règle puisque les droits de circulation, selon l'article 19 et 22 de la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF, C-61.I) sont annuels et/ou par séjour selon les règlements de l'organisme. Donc, lorsque vous achetez un forfait de réseau routier annuel, cela est bon pour tous les véhicules motorisés incluant les motoneiges et est valide toute l'année.

M. Germain précise que nous comprenons l'opposition des utilisateurs concernant l'application du paiement des droits de circulation en période hivernale, à la suite des actions entreprises par la zec Batiscan-Neilson. Il tient à rassurer les membres qu'actuellement nous n'étudions pas la possibilité d'opérer et de tarifer en période hivernale. Toutefois, le conseil a eu des rencontres avec le Ministère et avec d'autres dirigeants de zec dans le but de nous informer et d'échanger sur nos différents contextes et réalités. Pour le moment, les discussions que nous avons eu ont permis de clarifier que nous « n'opérons pas » à l'année. Dans une certaine mesure, certains éléments doivent avoir été mis en place, comme un poste d'enregistrement physique, pour être considéré en opération. Cependant, nous ne voyons pas de quelle manière cela peut être appliqué sans avoir d'employés pour réaliser la surveillance.

Ce qu'il faut comprendre c'est que les utilisateurs devront payer lorsqu'ils circuleront sur la zec Batiscan-Neilson en hiver. La position actuelle du CA c'est le statu quo. Il n'est pas dit que nous n'en arriverons jamais là. M. Germain soulève un questionnement: « Est-ce que les passes de circulation interzec sont une avenue à envisager? Nous ne le savons pas encore ». De plus, malgré les pressions de la zec Batiscan-Neilson, nous ne sommes pas encore arrivés à un consensus et l'objectif derrière une telle passe seraient de pouvoir traverser les zecs sans frais supplémentaires autres que d'être titulaire de ce droit de circulation interzec. Encore faut-il établir de bonnes relations avec toutes les zecs avoisinantes.

Finalement, le Ministère nous a indiqué les balises à respecter et nous encourage tout de même à envisager l'ouverture à l'année, puisque cette

solution fait partie des possibilités d'autofinancement. En revanche, c'est une situation à regarder sous différents angles et points de vue pour avoir une vision d'ensemble. Pour l'instant, nous n'avons aucune solution et nous nous engageons à vous tenir informés si jamais il y avait des développements à cet égard.

10. Réglementation interdiction de pratique d'une activité

M. Germain explique qu'actuellement les règlements généraux permettent de retirer la carte de membre à des contrevenants au code d'éthique. Mais que cela ne permet pas de régler des problématiques en lien avec la pratique d'activité en soi. La modification au règlement se veut un outil supplémentaire pour améliorer la gestion de problématiques par le comité d'éthique. De plus, nous n'avons toujours pas de retour du Ministère donc il est possible que le règlement ne puisse pas prendre effet s'il en refuse la modification.

Texte du règlement :

4.05 INTERDICTION DE PRATIQUE : Le conseil d'administration peut, par résolution adoptée par au moins les deux tiers de ses membres présents, lors d'une réunion convoquée à cette fin, suspendre la pratique d'une activité sur le territoire de la zec de la Rivière-Blanche pour une période maximale de 5 ans, pour tout usager qui fait l'objet de plaintes et reçoit un ou plusieurs avertissements pour non-respect à répétition des différents codes et règlements de la Société à l'égard de cette activité.

Questions concernant le règlement :

1) (Hélène Giard #2-059) : Est-ce que le processus s'applique aussi aux non-membre.

Réponse : Absolument, puisque ce règlement a pour objectif d'interdire la pratique d'une activité et non de retirer un droit associé au privilège d'être membre. Autrement dit, quiconque pratique une activité et contrevient aux différents règlements à plusieurs reprises, pourrait se voir retirer le droit de pratiquer cette même activité pour laquelle il a eu des sanctions.

2) (Gaetan Hamel #2-001) : Est-ce que cela s'applique à la famille, de quelle manière ce règlement va être appliqué dans ce cas-ci.

Réponse : Il n'est pas possible d'appliquer le règlement à une famille, mais bien à un individu. Toutefois, selon les cas, s'il y a plusieurs personnes d'impliquées, l'ensemble de ces personnes pourraient être sanctionnées. De plus, même si une famille vient sur le territoire pour pratiquer une activité, le contrevenant ne pourra tout simplement pas y assister. Il pourra accéder à la zec, par contre s'il a une interdiction de pratique pour la chasse au petit gibier, il ne pourra pas faire l'activité avec sa famille.

Commentaires concernant le règlement :

(Nicolas Leboeuf #PAV-174) : Si je comprends bien, nous n'interdirons jamais l'accès au chalet à quelqu'un. Il s'agit d'une application à une activité en particulier.

Réponse : M. Lefebvre précise qu'il s'agit d'un outil de dernier recours et qu'il s'agit de la suite logique d'une échelle de procédure afin de régler des situations qui perdurent.

Proposition numéro : ASMAGA24 – 04 – Adoption de la modification aux règlements généraux de l'Association sportive Miguick, concernant l'article 4.05 sur l'interdiction de pratique d'activités.

L'adoption de cette modification aux règlements généraux de l'ASM est proposée par Mme Hélène Giard (#2-059) et appuyée par M. Gaétan Hamel (#2-001) adoptée à l'unanimité.

La proposition est adoptée à l'unanimité

II. Questions et commentaires des membres au regard de la réglementation de la chasse à l'orignal

1) (Serge Turcotte #2-072) : Pourquoi la chasse n'est plus gratuite pour l'ours et le cerf ?

Réponse : Nous étions la seule zec à offrir la chasse à l'ours gratuitement et cela représente une perte de revenus potentiels. Certaines zecs ont un tarif beaucoup plus élevé relié à cette activité. On a déjà une clientèle pour la chasse à l'ours instaurée sur le territoire et la tarification est par ailleurs loin d'être élevée. La chasse à l'ours est une activité publique, comme la pêche, la chasse au petit gibier et la chasse à l'orignal. On ne peut pas avantager la clientèle de chasseur à l'ours, on se doit être équitable envers tous les usagers.

2) (Nicolas Leboeuf #PAV-174) : Par soucis de conservation, certains chasseurs pourraient décider de ne pas chasser cet automne sur le territoire. Je souhaite que les membres qui n'iront pas chasser ne perdent pas leur territoire et que la carte des territoires demeure. Un gel de 5 ans pour qu'un territoire appartenant à quelqu'un ne soit pas octroyé à quelqu'un d'autre.

3) (Sylvain Provost #2-082) : Pourquoi la chasse à la carabine n'est pas réduite à 5 jours pendant 2 ans, selon les résultats du sondage ? Ça aiderait le cheptel à augmenter.

Réponse: Selon l'analyse réalisée, le prélèvement se fait en vaste majorité dans les 5 premiers jours de chasse. Il n'y a presque pas d'originaux qui sont abattus durant les derniers jours de chasse. Le nombre d'originaux épargnés en réduisant le nombre de jours de chasse est trop minime pour dire qu'on a

un impact significatif sur la population d'originaux. De plus, la période actuelle est la période minimale prévue par le gouvernement.

12. Élection des postes vacants d'administrateurs

Le président, M. Germain, mentionne que, selon le Règlement général, cinq (5) postes sont à combler au sein du conseil de l'administration de l'ASM, car il ne sollicite pas un nouveau mandat, ainsi que M. Michel Sanschagrín, et M. Éric Sanschagrín. M. Patrick Frigon se représente pour un nouveau mandat. De plus un poste est toujours vacant et le conseil souhaiterait combler le poste pour un mandat d'un an.

M. Jean-François Germain (#PAV-047) propose M. Éric Sanschagrín comme président d'élection, appuyé par Jean Bouffard (#PAV-008). Comme il n'y a aucun candidat qui s'est présenté avant la tenue de l'AGA, les candidatures sont proposées pendant la séance.

- M. Stéphane Boucher (#PAV-170) propose M. Louis Cayer (#PAV-002). Il accepte la proposition et devient le 6^e membre du conseil d'administration.
- M. Marc-André Bédard (#2-020) propose M. Raynald Lacouline (#PAV-003) qui décline l'offre.
- M. Louis Cayer (#PAV-002) propose M. Jacques Giard, toutefois celui-ci n'est pas membre en règle de l'ASM pour la saison 2023. Il ne peut donc être nommé pour siéger sur le conseil.
- M. Pierre Samson fut proposé et a qui décliné.
- M. Mario Jobin (#PAV-124) propose Pierre Gagnon (#PAV-011) qui accepte la proposition et devient le 7^e membre du conseil d'administration.
- Mme Moore demande s'il est possible de prendre sa carte de membre aujourd'hui. M. Michel Sanschagrín précise que non.
- M. Benoit Voyer (#2-319) propose M. Sylvain Provost (#2-082) qui décline.
- M. Benoit Voyer (#2-319) propose M. Gilles Hardy (#2-027) qui accepte et devient le 8^e membre du conseil d'administration.
- M. Serge Turcotte (#2-072) propose M. François Plante (#2-053) qui décline.
- M. Pierre Gagnon (#PAV-011) propose M. Mario Jobin (#PAV-124) qui décline.

M. Éric Sanschagrín demande s'il y d'autres propositions.

Les mises en candidature sont terminées et les membres sont élus par acclamation. Félicitation aux nouveaux administrateurs.

13. Période de questions et d'échange avec les membres

M. Bernard Le May (# PAV-036) désire féliciter le conseil d'administration. Il précise le professionnalisme des membres et la manière que les dossiers sont apportés à tous les membres est fait de manière exemplaire et encourage le CA à poursuivre en ce sens.

Réponse : Le CA vous remercie pour cette mention.

Bernard Le May (#PAV-036), apporte un commentaire concernant le budget du gouvernement.

M. Louis Cayer (#PAV-002), demande combien il y a de chalets sur le territoire de la zec. M. Germain précise que sur le territoire, on compte 294 chalets, 326 unités d'hébergement en tout. M. Cayer demande si nous avons déjà envisagé demander que l'argent des baux de villégiature en partie, puisse revenir à la zec. M. Germain précise que ce seraient des démarches difficiles. M. Patrick Frigon ajoute qu'il croit que cela devrait venir d'un autre regroupement. M. Cayer croit que le « réseau zec » pourrait travailler sur ce point de vue.

M. Louis Cayer (#PAV-002) demande des précisions sur l'utilisation du PAV pour s'enregistrer.

M. Louis Cayer (#PAV-002) ajoute qu'il y a eu une rencontre le 2 mars sur la zec. Il remercie les administrateurs qui ont « permis » la tenue de cette activité. Il mentionne qu'il y a eu environ 400 personnes qui sont venues pour obtenir des informations. Il ajoute que la circulation pendant l'hiver est une liberté. Mais que compte tenu que la MRC de Portneuf a pris entente au niveau financier, alors il serait intéressant que l'ASM fasse des pressions pour avoir les mêmes bénéfices.

Jean Bouffard (#PAV-008) apporte un commentaire concernant le rapport du président. De plus, il demande que nous recevions un accusé réception lorsque les utilisateurs nous envoient des courriels. Il souhaiterait également que la grille des heures de levée du soleil soit accessible sur le site internet

M. Michel De Blois (#2-III) : les agents de la faune sont venus chez lui à cause d'un démantèlement de barrage de castor. Il dépose une plainte envers le conseil d'administration parce que l'équipe d'employés de la zec n'est pas intervenue pour démanteler le barrage. M. Germain accuse réception de la demande.

Robert Mainville (#PAV-235) apporte un commentaire concernant le retour des taxes.

Pour les accès, une passe interzec l'été serait intéressante. Est-ce que c'est une avenue que vous envisagez.

M. Germain dit que nous avons eu des discussions, mais que nous n'avons pas d'entente pour le moment.

Un autre membre demande pour les lacs qui sont ouverts seulement le samedi, est-ce qu'ils pourraient être ouverts aussi le mercredi.

M. Germain explique que cela pourrait être une possibilité. Toutefois le choix d'avoir une seule journée par semaine est dans l'objectif de réduire la pression de pêche sur des plans d'eau en difficulté, ou bien pour prolonger la saison d'ouverture d'un lac. Ce sont des choix de gestion pour assurer la pérennité des ressources ainsi que la qualité de la pêche. De plus, pour faire une telle modification, il est essentiel d'en faire la demande au ministère et qu'elle soit approuvée. Cela implique donc des démarches supplémentaires ainsi que des délais. Il faudra également remplacer les affiches de réglementation en place si une telle mesure était adoptée.

M. Stéphane Boucher (#PAV-170) : aimerait remercier les membres du CA. Il y a eu un gros accident cet hiver et nous souhaiterions avoir accès à un plan ou à des équipements, est-ce que c'est possible de vérifier la possibilité d'avoir ce service-là. M. Germain précise que nous allons analyser la possibilité et M. Frigon ajoute que cela devrait également impliquer les instances de sécurité publique. M. Boucher ajoute que nous devrions mettre l'accent pour aller chercher plus d'argent à la MRC.

Nicolas Leboeuf demande s'il est possible de faire un lac pouponnière.

14. Tirage des prix de présence

15. Levée de l'assemblée

Le président propose la levée de l'assemblée.

Marie-Ève Juneau, Directrice